



International  
Civil Aviation  
Organization

Organisation  
de l'aviation civile  
internationale

Organización  
de Aviación Civil  
Internacional

Международная  
организация  
гражданской  
авиации

منظمة الطيران  
المدني الدولي

国际民用  
航空组织

Tél. : +1 514-954-8219, poste 6249

Réf. : A2/76.1.CONF-14/085

le 31 octobre 2014

**Objet :** Établissement du Fonds volontaire de développement des ressources humaines (FDRH) pour le secteur de l'aviation civile en Afrique

**Suite à donner :** Les États, les organisations et organismes publics et privés sont invités à verser des contributions volontaires au Fonds

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a approuvé, le 19 septembre 2014, l'établissement du Fonds volontaire de développement des ressources humaines (FDRH) dont l'objet est de favoriser les activités de renforcement des capacités du secteur de l'aviation civile en Afrique.

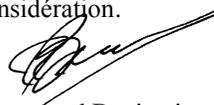
Le Fonds, qui est financièrement indépendant du budget du Programme ordinaire de l'Organisation, sera régi par les dispositions du *Règlement financier de l'OACI* (Doc 7515) et les règles relevant de l'autorité du Conseil et du Secrétaire général.

Le Secrétaire général sera responsable de la gestion du Fonds. La Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) déterminera, au nom des États membres, les domaines prioritaires où le renforcement des capacités est nécessaire dans le secteur de l'aviation civile en Afrique. La CAFAC participera en outre aux travaux d'un Comité de gestion du FDRH qui sera chargé, entre autres, de formuler des recommandations sur la sélection et la priorisation des activités et des projets à financer par le Fonds. La Pièce jointe A contient une liste des activités de renforcement des capacités que le Fonds pourrait financer.

La participation au Fonds est volontaire et les États membres, les organisations régionales et internationales, ainsi que les organismes publics et privés du domaine de l'aviation civile, sont fortement invités à y contribuer. Les versements peuvent se faire par chèque établi à l'ordre de l'OACI ou par virement bancaire électronique (voir les modalités dans la Pièce jointe B).

Pour de plus amples informations sur le Fonds, veuillez vous adresser au Bureau de la Directrice de l'administration et des services à l'adresse [ADB@icao.int](mailto:ADB@icao.int).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.



Raymond Benjamin  
Secrétaire général

**Pièces jointes :**

- A — Liste d'activités de renforcement des capacités
- B — Instructions bancaires

14-3045

**LISTE D'ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**

Les contributions au Fonds volontaire de développement des ressources humaines (FDRH) serviront à appuyer les activités ci-après de renforcement des capacités du secteur de l'aviation civile dans les États africains.

- a) Détachement à l'OACI de professionnels africains de l'aviation qui contribueront aux travaux de l'Organisation, et relèvement de leur niveau de connaissances, de compétence et d'expertise afin de répondre aux besoins des États pour la mise en œuvre continue des SARP de l'OACI et d'autres activités de programme ;
- b) Stages pour les jeunes et nouveaux professionnels africains de l'aviation, afin de promouvoir l'épanouissement de la nouvelle génération de professionnels, qui est nécessaire pour répondre aux nouveaux besoins opérationnels de l'aviation civile ;
- c) Autres domaines à déterminer par l'OACI et par la Commission africaine de l'aviation civile, selon les besoins en professionnels africains de l'aviation.

-----

**INSTRUCTIONS BANCAIRES**

1. Les contributions au Fonds volontaire pour le développement des ressources humaines doivent être effectuées par chèque établi à l'ordre de l'OACI ou par virement électronique. Pour le virement électronique, les contributeurs doivent donner les instructions suivantes à leur banque émettrice :

Destinataire : Organisation de l'aviation civile internationale

Banque : Banque royale du Canada  
Succursale Sainte-Catherine et Stanley  
1140, rue Ste-Catherine Ouest  
Montréal (Québec) H3B 1H7  
CANADA

Code bancaire : 003

Code transit : 05101

Code Swift : ROYCCAT2

Compte à créditer : 137 6136 OACI (dollars canadiens seulement)

Compte à créditer : 404 6843 OACI (dollars US seulement)

Expéditeur : Indiquer le code client et le nom de l'État

Objet du paiement : Fonds volontaire FDRH — Contributions réservées (préciser l'activité)  
ou  
Fonds volontaire FDRH — Contributions non réservées

2. Institution financière intermédiaire pour les virements en USD (si nécessaire)

Banque : JP Morgan Chase Bank  
New York, NY

ABA/numéro  
d'acheminement : 021000021

Code Swift : CHASUS33

3. Pour tous les paiements effectués par chèque, les documents accompagnant le paiement doivent préciser le code client et donner les détails des contributions de la manière indiquée ci-dessus. Prière d'envoyer votre contribution à l'adresse suivante :

Organisation de l'aviation civile internationale  
Case postale 11323  
Succursale Centre-Ville  
Montréal (Québec)  
Canada H3C 5H7